ASSOCIATION DES CADRES DES COLLÈGES DU QUÉBEC

MÉMOIRE DE L'ACCQ

RÉVISION DU MODÈLE D'ALLOCATION DES RESSOURCES AUX COLLÈGES D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL

Décembre 2017

Table des matières

PRÉSENTATION DE L'ACCQ **3**

MISE EN CONTEXTE **4**

OBSERVATIONS SUR LES GRANDS THÈMES À L'ÉTUDE **5**

1. LE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS LIÉES AU FONCTIONNEMENT 5
2. L'ACCESSIBILITÉ AUX ÉTUDES COLLÉGIALES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE QUÉBÉCOIS 10
3. L'INTERNATIONALISATION DES CÉGEPS 10
4. LE FINANCEMENT DE LA RECHERCHE AU COLLÉGIAL 11

CONCLUSION **12**

Présentation de l'ACCQ

L'Association des cadres des collèges du Québec (ACCQ) est une association professionnelle à but non lucratif fondée en 1972 et incorporée en 1974 en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels. Présente dans tous les cégeps, ainsi que dans toutes les régions du Québec, elle a pour mission première de promouvoir et de défendre les intérêts socioéconomiques de ses membres tout en favorisant leur développement professionnel. Elle entend aussi faire valoir l'expertise des cadres auprès du public par le biais de mémoires et d'avis divers.

L'Association entretient des liens privilégiés avec les ministères concernés par les politiques de gestion de personnel et les relations du travail. Elle discute notamment avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de même qu'avec le Conseil du trésor afin d'obtenir de meilleures conditions d'emploi pour les cadres et d'améliorer leurs régimes de retraite et d'assurance.

Seule représentante légalement autorisée, l'ACCQ est la porte-parole officielle des cadres des collèges auprès du gouvernement, des organismes du secteur de l'éducation et des médias pour toutes les questions ayant trait à leurs intérêts socioéconomiques. Par son engagement social, elle entend, d'une part, concourir à la vitalité et à la qualité du réseau collégial et, d'autre part, projeter auprès des associations professionnelles et des décideurs publics, l'image d'une association dynamique et engagée.

Fortement concernée par l'éducation, l'ACCQ offre ses vues, son expérience et son savoir pour permettre de mieux orienter les transformations qui secouent constamment le monde de l'éducation. Guidée par ses valeurs qui sont le respect, la collaboration et le dépassement, elle s'inscrit ainsi comme une intervenante légitime dans les débats entourant l'avenir de l'éducation au Québec.

Mise en contexte

En tant que représentante officielle des cadres des collèges, c'est avec intérêt que l'ACCQ répond à l'invitation du comité d'experts au regard de la consultation menée auprès des acteurs du réseau en vue de la révision du modèle d'allocation des ressources aux collèges d'enseignement général et professionnel. D'entrée de jeu, l'ACCQ tient à saluer la démarche visant une relecture du modèle dans l'optique notamment de tenir compte davantage des défis auxquels font face les cégeps d'aujourd'hui.

Actualiser, oui, mais en gardant bien en tête les valeurs sous-jacentes à la création des cégeps :

> On peut donc dire que c'est la préoccupation d'un système d'enseignement plus riche et plus large, plus souple et plus simple, plus généreux et plus démocratique qui nous a amenés à proposer cette étape polyvalente entre le cours secondaire et les études supérieures[1].

Le présent mémoire est ainsi empreint d'une perspective à la fois « associative » et « réseau », et ce, sans prétention d'exhaustivité. Les principaux enjeux présentés, ainsi que les quelques pistes de réflexion soulevées ont été répertoriées à la suite d'un sondage électronique réalisé auprès des membres de l'Association afin d'obtenir leur avis sur les questions soulevées par le document de consultation. Des rencontres avec des cadres directement concernés par les thèmes à l'étude ont aussi permis d'alimenter la réflexion.

[1] *Rapport de la Commission royale sur l'enseignement pour la province de Québec*, volume 2, p. 162.

Observations sur les grands thèmes à l'étude

Dans le respect des modalités présentées dans le document de consultation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur quant à la teneur du mémoire, les éléments sur lesquels l'ACCQ désire émettre des observations sont regroupés selon les quatre grands thèmes identifiés. Plus précisément, le tout est formulé sous forme de réponses aux questions soumises pour chacun desdits thèmes.

1. Le financement des activités liées au fonctionnement

1.1 Doit-on apporter des changements à ces principes, ou encore en inscrire de nouveaux? Si oui, lesquels et dans quels buts?

Pour l'ACCQ, il ne fait aucun doute que le FABES n'a pas évolué au même rythme que les changements sociodémographiques et technologiques du Québec, et qu'une mise à jour des paramètres doit être faite de façon à respecter l'évolution du réseau. Pour ce faire, elle souhaite ici mettre l'accent sur trois principes particuliers : l'équité, la souplesse et la pérennité.

- Tout d'abord, il semble opportun de se rappeler qu'« équité » ne veut pas dire « pareil pour tout le monde » et que parfois la simple notion de « prorata » ne permet pas d'assurer l'équité entre les collèges. À la base, le principe d'équité en matière de financement devrait donc pouvoir donner à tout collège, peu importe l'endroit où il se trouve au Québec, l'assurance qu'il pourra maintenir ses actifs en bon état et assumer les charges relatives à son fonctionnement (électricité, entretien, sécurité, etc.).

- L'ajout également d'un principe comme « la souplesse » permettrait d'ouvrir la possibilité aux collèges de gérer le financement qu'ils reçoivent en fonction de leurs réalités. On aurait pu s'attendre à ce que le principe de « l'autonomie » joue ce rôle, mais il appert que le fonctionnement actuel, entre autres au regard du nombre important d'enveloppes ciblées, ne permet pas cette souplesse dont les collèges ont parfois besoin.

- En trame de fond, la « pérennité » devrait particulièrement guider la réflexion entourant l'actualisation du modèle FABES. Dans les faits, les organisations ont besoin d'un financement minimal pour couvrir les coûts de fonctionnement de base, peu importe leur effectif étudiant et leur emplacement sur la carte du Québec. Cela, en conformité avec les valeurs de gratuité et d'accessibilité inhérentes à la création du réseau.

1.2 Quels sont les principaux changements à apporter dans le modèle FABS et pourquoi?

De concert avec les trois principes mentionnés ci-devant, l'ACCQ désire porter l'attention sur quatre éléments qu'elle considère comme majeurs.

1. (F) : En premier lieu, l'ACCQ soulève l'importance de prévoir un financement de base accru permettant d'offrir une stabilité minimale à tous les collèges de la province, peu importe leur clientèle. Un réinvestissement dans les dépenses du fixe « F » apparaît ainsi essentiel, entre autres pour tenir compte des nouvelles réalités des cégeps. À ce jour, le financement des services couverts par le « F » ne répond pas entièrement aux besoins, et

ce, tant à l'enseignement régulier qu'à la formation continue. Dans les faits, l'indexation des paramètres de financement ne suffit pas à maintenir les services minimaux. De surcroît, comme la croissance du financement ne tient pas compte de l'inflation, le décalage entre le financement et les dépenses réelles des cégeps s'en trouve accentué.[2] Une situation à laquelle il est urgent de remédier en réinvestissant et en tenant compte à l'avenir de l'inflation.

2. (A) : Dans un deuxième temps, l'ACCQ rappelle que plusieurs services sont apparus depuis la création du modèle FABES au début des années 1990 et ne sont pas pris en compte, ou du moins pas assez, dans les modalités d'application actuelles du paramètre « A ». Plus précisément, elle tient à faire ressortir trois éléments :

    a. Le financement au nombre de PES demeurera un incontournable. Le modèle actuel prévoit un financement avec un « A brut » commun à l'ensemble de tous les cégeps, peu importe leur taille. Cette modalité ne rend particulièrement pas justice aux cégeps avec des effectifs étudiants moins nombreux. Pour ce paramètre du « A brut », la mise en place d'un taux dégressif permettrait de rétablir un certain équilibre pour mieux soutenir les cégeps avec des populations étudiantes de petite et de moyenne taille.[3]

    b. Le financement du « A pondéré », quant à lui, devrait, être basé sur un « A minimal par groupe » pour couvrir les frais fixes inhérents au maintien d'un programme d'études (matériel, techniciens, équipements, énergie, etc.). Dans ce cas-ci, deux avenues pourraient être proposées : 1) soit que le taux du « A pondéré » est dégressif en tenant compte d'un nombre de PES minimum par groupe (lequel serait différent et devrait être calculé spécifiquement pour chaque programme d'études); 2) soit que serait évalué ce que générerait le « A pondéré » pour un groupe ayant une capacité d'accueil maximale (en théorie, en laboratoire et en stage) pour octroyer le financement sur la base d'un « A minimal », peu importe le nombre d'étudiants compris dans le premier groupe.

    c. Un nouveau paramètre qui tient compte du nombre d'étudiants devrait être élaboré afin de soutenir les cégeps avec une grande population étudiante, qui sont limités par leur devis en nombre d'étudiants. La pression du financement est à la baisse, puisque les étudiants suivent moins de cours par session et qu'une tendance claire à l'accroissement de la durée des études est dénotée dans le réseau. Une mesure d'atténuation de ce phénomène devrait donc être prévue dans le modèle.

[2] *Le modèle de financement FABES : une révision nécessaire*, Rapport de la Fédération des cégeps présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, Février 2017, p.3.

[3] L'écriture de cet élément devrait s'inspirer du mécanisme de calcul élaboré dans l'étude de Martin Maltais, Nicolas Déplanche et Jean-Philippe Chabot, plus précisément de leur recommandation numéro 2 présentée dans leur rapport intitulé *Le financement du réseau collégial québécois : quelques pistes de solution*, Institut de recherche en économie contemporaine, mars 2017.

3. (B) : Un financement adéquat du « B » avec une constante à 100 % et des coûts indexés annuellement est fortement suggéré. Cela est d'autant plus criant lorsque l'on considère les coupes budgétaires des dernières années qui ont été particulièrement significatives dans le financement du « B ». De surcroît, le modèle actuel ne tient pas compte (ou si peu) du secteur des technologies de l'information (TI), de son évolution rapide, de l'entretien qu'exige un parc informatique, de l'achat des logiciels et de la sécurité des systèmes et des informations. Actuellement, le mode de financement est encore principalement basé sur la notion de classe sèche. Or, en 2017, une classe dite sèche contient au moins un tableau blanc interactif (TBI) ou un vidéoprojecteur interactif (VPI).

4. (S) : Toutes les allocations spécifiques « S » qui font déjà l'objet d'une répartition selon le modèle de répartition FABS entre les cégeps devraient être abolies et versées dans le fixe « F ». La pérennité du financement qui en découle accompagnée d'une diminution de la reddition de comptes et des suivis particuliers qu'ils entraînent permettraient de dégager une meilleure souplesse pour les cégeps. En effet, la proportion que représente les allocations du « S » dans le FABS s'est accrue significativement au fil du temps, passant de 10 % en 2006-2007 à 21 % en 2017-2018[4]. Le caractère spécifique semble avoir perdu tout son sens. Il n'est donc pas surprenant que la lourdeur administrative de cette façon de faire soit difficile à supporter dans les cégeps. Stabiliser le financement des collèges et alléger la reddition de comptes complètent ainsi les principaux points sur lesquels l'ACCQ souhaite insister au regard de la question 1.2.

1.3 En quoi ces solutions permettraient-elles d'assurer un financement plus équitable de l'ensemble du réseau?

Les principaux éléments soulevés ci-devant auraient des avantages considérables :

- Un réinvestissement dans les dépenses du fixe « F » et un financement minimal du « A » en se basant sur des paramètres qui tiennent compte de la nouvelle réalité des collèges permettraient notamment :

    - d'assurer la pérennité et la viabilité des établissements, particulièrement des collèges situés en régions éloignées ou encore des collèges avec de plus petits effectifs étudiants, car peu importe la clientèle, ils doivent tous assumer d'importantes charges fixes. Par exemple, afin de répondre aux besoins régionaux, certains cégeps doivent conserver une carte de programmes techniques qui sont parfois coûteux et pour lesquels le nombre d'étudiants est insuffisant pour en couvrir tous les frais. Dans un tel contexte, il ne faut pas négliger le rôle crucial joué par les cégeps, particulièrement lorsqu'ils tiennent lieu de pôle économique d'une région.

[4] Allocations initiales des cégeps, Direction générale du financement, ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, proportion de l'enveloppe du paramètre « S » par rapport aux enveloppes cumulées des paramètres « F », « A », « B » et « S ».

- Un financement adéquat du « B », avec une constante à 100 % et des coûts indexés annuellement, permettrait notamment :

    - de disposer de lieux sécuritaires et propices à l'enseignement supérieur, d'assurer la pérennité ainsi que la viabilité des établissements avec de plus petites populations étudiantes. En outre, pour ce qui est de l'aspect TI, cela aiderait tant les étudiants que la communauté collégiale dans son ensemble à avoir accès à un équipement de qualité et bien entretenu. Car il ne faut pas négliger le fait que plusieurs systèmes contrôlés par les TI (immotique) sont parties prenantes des bâtiments. À l'ère du numérique, les collèges doivent être en mesure de prendre le virage 4.0, et ce, particulièrement pour demeurer attractifs sur le plan des études supérieures.

- Un report du financement de plusieurs allocations spécifiques « S » vers le FAB afin de stabiliser le financement des collèges permettrait notamment :

    - d'alléger la reddition de comptes. Il ne faut pas non plus négliger le fait qu'il est souvent nécessaire de déposer un projet pour obtenir une allocation spécifique. Or, les équipes de travail étant inégales et souvent disproportionnées entre un collège avec une forte population étudiante et un collège avec une plus faible clientèle, l'idée de transformer certaines enveloppes spécifiques en financement fixe permettrait assurément d'atteindre une meilleure équité entre les collèges.

1.4 Quels sont, selon vous, les principaux problèmes apparus au cours des ans dans ce mode d'intervention, de même que ceux qui pourraient survenir dans le futur?

Selon l'ACCQ, le financement basé sur les PES pour assurer le fonctionnement des activités pédagogiques a ses limites et soulève parfois la question de son équité réseau. C'est d'ailleurs pourquoi l'Association propose dans le présent mémoire de voir à établir la fixation d'un « A minimal » de base garantissant de répondre adéquatement aux besoins des collèges de toutes les tailles, particulièrement ceux ayant des clientèles moins nombreuses. Cela est d'autant plus préoccupant lorsque l'on tient compte des variations démographiques, surtout à la baisse, dans certaines régions plus éloignées. En ce sens, force est d'admettre que les difficultés financières de certains cégeps limitent inévitablement leur capacité de développement. Une situation inacceptable si les cégeps veulent demeurer des moteurs de développement socioéconomique à la grandeur du Québec.

Certaines situations sont discutables. À titre d'exemple, parce qu'il n'y a que trois étudiants dans un laboratoire de chimie ou de physique, il y a une diminution du nombre de séances de laboratoire. Mais les conventions collectives sont telles que les laboratoires doivent être préparés par un technicien. Or, le salaire du technicien n'est pas soumis au prorata du nombre d'étudiants pour qui il doit préparer le matériel de laboratoire. On dira que le collège en question n'a qu'à suspendre son programme l'année concernée, mais que faire lorsqu'il s'agit du seul collège dans un rayon de 200 kilomètres? D'ailleurs, la baisse du nombre d'étudiants dans certains programmes techniques malgré les besoins importants de main-d'œuvre est aussi à considérer, car elle risque de s'accentuer dans les prochaines années.

D'un point de vue plus macro, les problèmes liés à la réussite scolaire des garçons s'avèrent aussi préoccupants. En effet, si l'on pense en termes d'accès, cela n'est pas sans impact sur la baisse de

l'effectif étudiant. Dans cet ordre d'idées, un soutien adéquat lorsqu'ils ont atteint le palier collégial devient essentiel pour éviter le décrochage. Il ne fait par ailleurs aucun doute que les programmes d'études sont de plus en plus exigeants que ce soit pour les garçons ou pour les filles, ce qui engendre certains problèmes de réussite éducative (épreuve uniforme de français, épreuve synthèse terminale de programme et autres), nécessitant le déploiement de divers services coûteux.

Quant au financement actuellement déficitaire du « B », il va sans dire que les sommes nécessaires à l'entretien des bâtiments et des équipements, notamment en matière de TI, ne sont pas équivalentes d'un collège à l'autre. Plusieurs exemples permettent d'illustrer que le numérique engendre une pression supplémentaire sur les budgets de fonctionnement liés aux bâtiments[5]. Force est d'admettre qu'à la vitesse à laquelle surviennent les changements technologiques, ne pas suivre l'évolution pourrait remettre en cause l'appartenance « même » des cégeps à l'enseignement supérieur.

1.5 Que proposez-vous pour les corriger?

L'ACCQ considère que les quatre propositions présentées à la question 1.2 permettraient de corriger en grande partie les principaux problèmes apparus au cours des dernières années. Plus précisément, l'ACCQ tient à préciser que l'abolition de l'Annexe A-007 proposée actuellement par divers intervenants du réseau est acceptable uniquement dans l'optique d'un financement permanent de base dans le « A », car il permettrait le maintien des services dans tous les collèges.

Pour permettre de mieux soutenir les programmes à faible effectif, un changement à l'annexe S- 026 apparaît nécessaire. Celui-ci pourrait se traduire par une diminution du seuil d'accessibilité de l'effectif étudiant de 10 à 7 étudiants. De plus, le financement devrait tenir compte des admissions en août et des données réelles au 20 septembre. La moyenne entre les deux serait à considérer. À titre de pistes à explorer, ne serait-il pas intéressant d'étudier la possibilité de voir les options créées par le ministère comme des programmes? Quels seraient les effets d'une telle décision? Est-ce que cela pourrait aider à mieux financer certains programmes en difficulté? Est-ce que certains programmes, en nombre fixe, à haut taux de placement et en demande sur le marché du travail pourraient avoir un accès garanti à l'annexe S-026, sans inscription minimum?

En ce qui a trait à la promotion des programmes en difficulté de recrutement, le nouveau modèle devrait contenir un financement pour libérer certains enseignants afin qu'ils soient attitrés à ce dossier, y compris leurs frais de déplacement sur le territoire ou à l'international. Le financement d'une campagne de recrutement nationale visant certains programmes en difficulté dans l'ensemble des cégeps et en partenariat avec l'industrie est aussi une proposition susceptible d'avoir un impact positif notable.

[5] Exemples : les systèmes de régulation à distance (température, humidité, éclairage) requièrent d'importantes sommes en entretien annuel et sont issus du développement des TI; l'entretien des systèmes de climatisation et d'humidification des salles de serveur informatiques; les horloges numériques dans les salles de classe; l'entretien des systèmes de contrôle d'accès et anti-intrusion qui sont programmés avec l'aide des TI (plus coûteux à entretenir que le système de cléage conventionnel qu'il remplace) ; câblage réseau informatique non lié à un nouveau projet, etc.

1.6 En quoi les solutions que vous suggérez permettraient-elles d'offrir un financement plus équitable à l'ensemble du réseau?

Au regard des problèmes soulevés à la question 1.4, l'ACCQ considère qu'avec un financement permanent de base dans le « A », les collèges auraient tous au départ les mêmes conditions pour réaliser leur mission. Une actualisation du calcul des PES, permettant de tenir compte des nouvelles réalités des étudiants et de mieux les accompagner dans leur cheminement scolaire vers la réussite, générerait inévitablement un financement plus équitable. Les profils de clientèles sont souvent différents d'un établissement à l'autre et les services adaptés ou complémentaires requis ne sont présentement pas toujours financés proportionnellement. La révision du modèle est le bon moment pour remédier à la situation.

Il ne faut pas non plus oublier l'importance du développement des établissements dans la sphère de l'enseignement supérieur. Un tel changement pourrait insuffler une marge de manœuvre et par le fait même permettre un meilleur déploiement de toutes les expertises présentes dans les cégeps.

En ce qui a trait aux éléments mentionnés au sujet de l'annexe S-026, peu importe le nombre d'étudiants, le financement des ressources requises pour le fonctionnement d'un groupe avec un seuil révisé à la baisse permettrait d'offrir un minimum de programmes d'études requis pour répondre aux besoins du marché du travail, tant dans la région immédiate du collège que dans l'ensemble du Québec. Des programmes dont les finissants sont d'ailleurs souvent très recherchés par les employeurs.

2. L'accessibilité aux études collégiales sur l'ensemble du territoire québécois

2.1 En vue d'offrir un niveau comparable de services à la population étudiante sur l'ensemble du territoire québécois, des changements devraient-ils être apportés au modèle FABS? Si oui, quels seraient-ils?

Le modèle FABES n'est pas mauvais en soi. Il faut toutefois qu'il soit actualisé de façon équitable afin de permettre à tous les collèges d'assurer leur fonctionnement et d'offrir un niveau comparable de services à la population étudiante partout au Québec. En ce sens, les observations mentionnées ci-devant en réponse à la question 1.2 apparaissent prioritaires et proposent des ajustements au modèle dans une optique d'accessibilité maximale. Le lecteur est donc référé à cette section.

3. L'internationalisation des cégeps

3.1 Doit-on tenir compte d'une manière spécifique dans le modèle FABS des coûts relatifs à l'internationalisation des cégeps? Si oui, selon quels paramètres?

L'arrivée d'un plus grand nombre d'étudiants internationaux dans les collèges a occasionné des coûts supplémentaires : embauche de personnel de soutien et de professionnels pour l'accueil, le suivi, le soutien, etc. Cette clientèle est d'ailleurs cruciale pour un certain nombre de collèges de plus petite taille, car cela leur permet parfois de maintenir certains programmes. Cela n'est

d'ailleurs pas sans impact sur l'immigration d'éventuels travailleurs dans des domaines recherchés au Québec. C'est pourquoi l'ACCQ partage le point de vue émis par la Fédération des cégeps dans son rapport de 2017 qui stipule :

> Les cégeps s'attendent à ce que le modèle FABES reconnaisse leurs efforts à cet égard et contribue au développement du Québec en considérant les divers aspects liés à l'internationalisation de l'enseignement supérieur[6].

Au regard de la consultation menée auprès de ses membres, l'ACCQ ajoute que le paramètre « S » semble toujours être approprié pour soutenir les initiatives dans ce domaine. L'ajout de sommes à ces fins est toutefois demandé.

En outre, il ne faut pas oublier que les collèges ne reçoivent que 10 % des droits de scolarité perçus par le gouvernement. Une plus grande proportion pourrait être retournée dans les collèges (entre 30 et 40 %), ce qui leur permettrait également de mieux gérer les dépenses liées à l'internationalisation.

4. Le financement de la recherche au collégial

4.1 Le financement de la recherche est-il adéquat? Sinon, comment pourrait-on l'améliorer?

Faisant maintenant clairement partie de l'enseignement supérieur, la recherche doit pouvoir s'imbriquer de façon plus marquée dans la mission des cégeps. Pour y arriver, il faudrait donc pouvoir donner aux cégeps une allocation fixe destinée aux activités de recherche. Dans le même ordre d'idées, plusieurs programmes de financement souvent limités aux universités devraient également être accessibles aux collèges. Les nombreuses expertises des professeurs des cégeps pourraient avantageusement être mises de l'avant, et ce, tant pour le rayonnement des cégeps que pour la société québécoise.

Actuellement, le financement de la recherche dans les cégeps ne couvre essentiellement que les Centres collégiaux de transfert technologique (CCTT), un peu d'activités liées à la pédagogie et pratiquement rien pour la recherche fondamentale. Les travaux menés par certains collèges se font généralement en silo et sont financés selon les ressources disponibles, s'il y a lieu. La coordination, le soutien et les ressources nécessaires ne sont donc pas toujours au rendez-vous. Dans le but de soutenir les activités qui se réalisent déjà sans financement et de leur permettre d'accroître leur potentiel de recherche hors CCTT, des ressources minimales doivent être allouées au fixe « F » des cégeps. Des allocations spécifiques « S » pourront être également ajoutées pour permettre aux cégeps qui le désirent de développer une forte culture de recherche au sein de leur institution.

En outre, même si la majorité des CCTT ont des structures qui leur sont propres (corporation autonome avec conseil d'administration), il n'en demeure pas moins que les répondants auprès des différents ministères et organismes subventionnaires sont les cégeps. Une charge de travail supplémentaire induite pour les gestionnaires qui n'est pas considérée pour le financement dans la majorité des cas.

---

[6] *Le modèle de financement FABES : une révision nécessaire*, Rapport de la Fédération des cégeps présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, Février 2017, p.11.

Conclusion

En tant que représentante du personnel d'encadrement des cégeps, l'ACCQ considère qu'il est de son devoir de prendre part à la consultation visant la révision du modèle d'allocation des ressources aux collèges d'enseignement général et professionnel. Saluant cette démarche ministérielle et ses visées, elle met l'accent dans le présent mémoire sur des préoccupations « associatives et réseau ».

Pour l'ACCQ, il ne fait aucun doute que le FABES n'a pas évolué au même rythme que les changements sociodémographiques et technologiques du Québec, et qu'une mise à jour des paramètres est nécessaire. Pour ce faire, trois principes particuliers doivent selon elle transcender cette actualisation : l'équité, la souplesse et la pérennité. Au regard des paramètres en cause, les propositions de l'ACCQ se traduisent sommairement par les éléments suivants :

- (F) : un financement de base accru permettant d'offrir une stabilité minimale à tous les collèges de la province, peu importe leur population étudiante. Un réinvestissement dans les dépenses du fixe « F » apparaît ainsi essentiel pour tenir compte des nouvelles réalités des cégeps.
- (A) : un financement permanent de base du « A » renouvelé en se basant sur des paramètres qui tiennent compte de la nouvelle réalité des collèges devient crucial pour assurer la survie de certains établissements. En effet, plusieurs services sont apparus depuis la création du modèle au début des années 1990 et ne sont pas pris en compte ou du moins, pas assez.
- (B) : un financement adéquat du « B », avec une constante à 100 % et des coûts indexés annuellement, est fortement suggéré. Cela est d'autant plus criant lorsque l'on considère les coupes budgétaires des dernières années qui ont été particulièrement significatives dans le financement du « B » et l'importance pour les cégeps de suivre l'évolution numérique.
- (S) : un report du financement de plusieurs allocations spécifiques prévues dans le « S » vers le FAB afin de stabiliser le financement des collèges en allégeant la reddition de comptes.
- Internationalisation des cégeps : une meilleure reconnaissance de ce secteur d'activités dans le paramètre « S » afin d'appuyer les possibilités de développement. Une plus grande proportion des droits de scolarité devrait également être retournée dans les établissements.
- Recherche : donner aux cégeps une allocation fixe dédiée aux activités de recherche afin que cet important volet puisse s'imbriquer de façon plus marquée dans leur mission.

Cette nomenclature complète les principaux points sur lesquels l'ACCQ souhaite insister quant à l'actualisation du modèle FABES. Mais pour espérer de réels changements, l'éducation, et plus précisément l'enseignement supérieur, doit devenir une priorité gouvernementale. On vit continuellement des vagues de coupes budgétaires suivies par des investissements. Un financement stable est nécessaire pour permettre aux cégeps de répondre aux besoins de la société québécoise, et ce, dans toutes les régions du Québec. L'ACCQ a confiance que le chantier actuel puisse remédier aux principaux problèmes soulevés au cours des dernières années en matière de financement. Elle rappelle en terminant l'engagement des gestionnaires à poursuivre avec rigueur le développement de leur réseau.

Association des cadres des collèges du Québec
2430, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec) G1V 1T2
418 877-1500
info@accq.qc.ca